

Le droit d'ajouter des sujets à l'ordre du jour et de déposer des propositions de décision

Un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble au moins 3% du capital social de NV Bekaert SA peuvent ajouter des sujets à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mars 2016 et déposer des propositions de décision concernant des sujets inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour, au moyen d'une notification écrite à NV Bekaert SA le **mardi 8 mars 2016 au plus tard**.

La notification écrite doit contenir:

- le texte complet:
 - de chaque nouveau sujet de l'ordre du jour et de la proposition de décision y afférente, et/ou
 - de chaque proposition de décision se rapportant à un sujet déjà inscrit à l'ordre du jour, avec indication du sujet existant auquel se rapporte la proposition de décision;
- la preuve que le(s) actionnaire(s) requérant(s) possède(nt) à la date de la notification écrite au moins 3% du capital social, soit par un certificat d'inscription des actions correspondantes dans le registre des actions nominatives de NV Bekaert SA, soit par une attestation établie par un teneur de compte agréé ou un organisme de liquidation certifiant l'inscription en compte, à son/leur nom, du nombre d'actions dématérialisées correspondantes;
- une adresse postale, un numéro de telefax ou une adresse e-mail à laquelle NV Bekaert SA peut transmettre l'accusé de réception.

Le cas échéant la société publiera un ordre du jour complété le **mardi 15 mars 2016** au plus tard.

Les sujets de l'ordre du jour et propositions de décision à ajouter ne seront discutés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mars 2016 que si:

- les conditions susmentionnées sont satisfaites;
- le quorum légal est atteint; et
- la fraction du capital exigée est enregistrée à la date d'enregistrement du **mercredi 16 mars 2016** au nom du/des actionnaire(s) requérant(s).

La notification écrite doit être adressée à l'une des adresses suivantes:

NV Bekaert SA
Secrétaire générale - Assemblées Générales
President Kennedypark 18
BE-8500 Kortrijk
Belgique

Téléfax: + 32 56 23 05 46 - à l'attention de la Secrétaire générale - Assemblées Générales

Adresse e-mail: generalmeetings@bekaert.com

Le droit de poser des questions

Les actionnaires peuvent poser des questions écrites au conseil d'administration avant l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mars 2016, en soumettant ces questions à NV Bekaert SA le **jeudi 24 mars 2016 au plus tard**.

Une question écrite posée endéans ce délai recevra une réponse à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mars 2016:

- si le quorum légal est atteint;
- si la question se rapporte aux sujets de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire;
- dans la mesure où la communication de données ou de faits ne porte pas préjudice aux intérêts commerciaux de NV Bekaert SA ou aux engagements de confidentialité souscrits par NV Bekaert SA ou ses administrateurs; et
- si l'actionnaire posant la question est enregistré en tant qu'actionnaire à la date d'enregistrement du **mercredi 16 mars 2016** et a notifié à NV Bekaert SA sa volonté de participer à l'Assemblée Générale Extraordinaire le **jeudi 24 mars 2016 au plus tard**.

Une question orale posée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire recevra une réponse dans les mêmes conditions.

Toute question écrite doit être adressée à l'une des adresses suivantes:

NV Bekaert SA
Secrétaire générale - Assemblées Générales
President Kennedypark 18
BE-8500 Kortrijk
Belgique

Téléfax: +32 56 23 05 46 - à l'attention de la Secrétaire générale - Assemblées Générales

Adresse e-mail: generalmeetings@bekaert.com